A la crèche, nous apprenons la résignation. Nous avons une situation modeste, nous ne comptons pour rien parmi les hommes, nous gagnons péniblement le pain de chaque jour : aimons et bénissons notre obscurité, nos labeurs, nos privations. Elles nous rapprochent du divin modèle. Si le Sauveur avait voulu se servir de sa puissance, quel or couronnerait sa tête! quelle pourpre éclaterait sur ses épaules ! quelles pierreries enrichiraient ses habits! Mais il a jugé tout ce faux éclat, toute cette gloire empruntée, indigne de lui et des siens.

Ne les désirons donc pas, et si la Providence nous a départi ces biens périssables, n'y attachons pas notre cœur; prenons garde

d'en user ou d'en abuser de manière à perdre notre âme.

DIOCÈSE D'ANGERS

Quête pour le Séminaire

Le jour de Noël, à tous les offices, ainsi qu'à la messe de minuit, la quête sera faite dans toutes les églises et chapelles du diocèse en faveur du Séminaire. Nous supplions les fidèles de donner largement à cette quête. Il n'en est point qui mérite plus, devant Dieu et devant l'Eglise, leur générosité.

Ordination de Noël

Samedi prochain, 22 courant, à 7 heures 1/2 du matin, aura lieu à la Cathédrale, l'ordination de Noël. Les âmes pieuses voudront bien joindre leurs prières à celles de l'Eglise dans un acte aussi important.

Offices de Noël à la Cathédrale

Les premières vépres de la fête seront célébrées pontificalement, la veille, lundi, à 3 heures. Le soir à 10 heures et demie, chant de Matines et de Laudes, suivi de la Généalogie. La messe solennelle

commencera à minuit précis.

Le jour de Noël, chant de Tierce à 9 heures 1/2 et de la grand'messe à 10 heures. Monseigneur officiera pontificalement et donnera la bénédiction papale à l'issue de la grand'messe. On sait qu'une indulgence plénière est accordée à tous ceux qui reçoivent cette bénédiction, avec les dispositions requises. L'annonce de cette indulgence est faite du haut de la chaire immédiatement après la grand'messe. Les fidèles sont priés de ne pas sortir pendant cette lecture et d'attendre que la bénédiction papale soit donnée.

Le soir, vepres pontificales à 3 heures, suivies du sermon par

M. l'abbé Bossard et d'un salut solennel, en musique.

Musique de Noël

Le jour de Noël, à la Cathédrale, seront exécutés les morceaux suivants, sous la direction de M. Guivier, maître de chapelle.